

à Madame la Directrice Académique
de l'Éducation Nationale
des Hautes-Alpes

Objet : projet d'école en visio-conférence

Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Le courrier du Secrétaire Général du Rectorat du 14 janvier donne la consigne d'une « application très rigoureuse du principe de limitation à 6 personnes maximum lors de la tenue des réunions entre personnels organisées en présentiel au sein d'une école ou d'un établissement scolaire. »

Or, il est écrit dans la FAQ du ministère de ce jour :

« Les réunions entre personnels organisées en présentiel au sein d'une école ou d'un établissement scolaire sont-elles autorisées ?

Si elles ne peuvent être organisées à distance par l'usage de visioconférence, audioconférence ou encore des espaces numériques, les réunions (instance de concertation, de décision, réunions nécessaires à la coordination pédagogique, etc.) peuvent se tenir au sein d'une école ou d'un établissement scolaire dans le strict respect des consignes sanitaires (port du masque / respect de la distanciation d'un mètre entre les personnes). »

Nous nous interrogeons sur l'interprétation faite par le SG du rectorat d'Aix-Marseille des consignes ministérielles.

Actuellement, il est demandé aux écoles, de rédiger le nouveau projet d'école un mercredi matin et de l'envoyer avant les vacances de février.

Est-il raisonnable (pour les équipes de plus de 6 enseignants) de rédiger un projet d'école qui engage pour 5 ans, en visio ? Comment faire pour discuter, échanger efficacement et rédiger « à distance » ?

Est-il primordial de faire le projet d'école dans le mois qui vient ?

Les équipes concernées souhaitent pouvoir :

- soit obtenir un délai pour cette rédaction et proposent de la reporter à une date ultérieure, lorsqu'il sera possible de se réunir en présentiel.
- soit que l'interprétation des consignes de travail à distance soit revue par le SG académique et qu'elles puissent travailler en présentiel dès maintenant.

Nous souhaiterions avoir rapidement des consignes claires sur la tenue des autres réunions en présentiel (formations, conseils des maîtres, conseils d'école, etc).

Nous espérons que vous donnerez une réponse à nos demandes et vous prions d'agréer, Madame la Directrice Académique, nos sincères salutations.